

Fiche de données de sécurité

Durcisseur AM Home2K

selon règlement (UE) n° 453/2010

SECTION 1: Désignation de la matière et/ou du mélange et de l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Durcisseur AM Home2K

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la matière ou du mélange et utilisations déconseillées

Durcisseur pour systèmes de vernis à deux composants.

1.3 Détails sur le fournisseur qui met à disposition la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur	AM Surface GmbH
Rue/case postale	Spissenstrasse 72
N° ident. national/NPA/Ville	CH-6045 Meggen
E-mail	info@am-surface.ch
Téléphone	+41 41 377 28 67
Fax	+41 41 377 28 45

1.4 Numéros d'urgence

+41 41 377 28 67 – Après les horaires d'ouverture: +41 79 222 31 03

SECTION 2: Dangers possibles

2.1 Classification de la matière ou du mélange selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Toxicité aiguë (orale), catégorie de danger 4
Brûlure/irritation de la peau, catégorie de danger 1B
Sensibilisation – Peau, catégorie de danger 1

2.2 Éléments de marquage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement **Danger**

Indications de danger

H226	Liquide et vapeur inflammables.
H302	Nocif pour la santé en cas d'ingestion.
H314	Occasionne de graves brûlures de la peau et de graves lésions oculaires.
H317	Peut provoquer des réactions cutanées allergiques.

Consignes de sécurité

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/d'une flamme nue/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233	Garder le conteneur hermétiquement fermé.
P280	Porter des gants de protection/une tenue de protection/une protection oculaire/une protection faciale.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution pendant quelques minutes à l'eau. Retirer si possible les lentilles de contact, le cas échéant. Poursuivre le rinçage.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou avec les cheveux): Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver/doucher la peau avec l'eau.
P405	Conserver dans un endroit fermé à clé.

Danger de certains composants pour l'étiquetage

3- Aminopropyltriéthoxysilane, isophoronediamine, alcool benzylique.

2.3 Autres dangers

Non connus.

SECTION 3: Composition/indications sur les composants

3.1 Matières

Ce produit est un mélange.

3.2 Mélanges

Composés de silicium aminés avec additifs.

Composants dangereux

3- Aminopropyltriéthoxysilane

N° CE 213-048-4 N° CAS 919-30-2

N° d'enregistrement 01-2119480479-24-0001

Part > 50%

Classification selon directive 67/548/CEE

Xn; R22 – C; R34 – R43

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008

Acute Tox. 4; H302 – Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317

Acétate de 2-méthoxypropyle-1

N° CE 203-603-9 N° CAS 108-65-6

N° d'enreg. 01-2119475791-29

Part 15 - < 20%

Classification selon directive 67/548/CEE

R10 – Xi; R36

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226 – Eye Irrit. 2; H319

Il existe pour cette matière une valeur limite d'exposition professionnelle établie au niveau communautaire (voir section 8).

Alcool benzylique

N° CE 202-859-9 N° CAS 100-51-6

Part 10 - < 15%

Classification selon directive 67/548/CEE

Xn; R20/22

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008

Acute Tox. 4; H302 – Acute Tox. 4; H332

Isophoronédiamine

N° CE 220-666-8 N° CAS 2855-13-2

Part 10 - < 15%

Classification selon directive 67/548/CEE

Xn; R21/22 – C; R34 – R43 – R52-53

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008

Acute Tox. 4; H302 – Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 – Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412

Le libellé des indications de danger se trouve en section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

Déplacer la personne vers une source d'air frais, consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact cutané

Retirer les vêtements souillés, laver abondamment à l'eau et au savon la zone cutanée concernée, consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières écartées, consulter immédiatement un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et faire boire beaucoup d'eau, faire vomir, appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3 Remarques sur l'aide médicale d'urgence ou le traitement spécial

Aucune donnée disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adaptés

Eau pulvérisée, poudre d'extinction, CO₂, mousse résistante aux alcools.

Moyens d'extinction inadaptés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers issus de la matière ou du mélange

Décomposition thermique en monoxyde de carbone et produits de fission organiques azotés.

5.3 Remarques pour la lutte contre l'incendie

Tenue de protection hermétiquement fermée avec appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir section 8 «Limitation et surveillance de l'exposition/équipements de protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement ou déversement lorsque ceci est possible sans s'exposer à dangers. Ne pas laisser le produit contaminer les nappes phréatiques. Éviter tout déversement dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte et éliminer selon les prescriptions locales, si le produit ne peut être utilisé d'une autre manière.

6.4 Renvoi vers d'autres sections

Élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Stocker les conteneurs dans un endroit frais et hermétiquement fermé, garantir une ventilation suffisante.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir les conteneurs à l'écart des acides minéraux concentrés et des agents oxydants puissants. Refroidir les conteneurs menacés par pulvérisation d'eau.

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Limitation et surveillance de l'exposition/équipements de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail (2000/39/CE)

Acétate de 2-méthoxypropyle-1

N° CE 203-603-9

N° CAS 108-65-6

Valeur limite (8 h)

98 mg/m³ (20 ppm)

Valeur limite (15 min)

246 mg/m³ (50 ppm)

Remarque

Risque d'absorption par la peau.

Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail (TRGS 900 Allemagne)

Acétate de 2-méthoxypropyle-1

N° CE 203-603-9

N° CAS 108-65-6

Valeur limite d'exposition professionnelle

50 ml/m³ (ppm) – 270 mg/m³

Valeur limite maximale,

facteur de dépassement

1(I)

Remarques

DFG, EU, Y

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Dispositifs de commande techniques appropriés

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Pendant le travail, ne pas boire, ne pas manger et ne pas fumer, protection cutanée préventive.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Dans les pièces insuffisamment ventilées, porter un masque de protection respiratoire avec filtre de type A ou un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Protection oculaire

Utiliser des lunettes de protection parfaitement ajustées, avec protection latérale.

Protection cutanée

Utiliser des gants de protection selon EN-374-2 en caoutchouc butyle, épaisseur de couche 0,5 mm, Temps de perméation >= 480 min ou en caoutchouc fluoré, épaisseur de couche 0,4 mm, Temps de perméation >= 480 min.

Protection corporelle

Utiliser une tenue de protection en caoutchouc ou en plastique.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Indication sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect

Forme physique	Liquide
Couleur	Jaunâtre
Odeur	Aminé-odeur d'ester
Point de fusion/plage de fusion	Non disponible.
Point d'ébullition initial/plage d'ébullition	Non disponible.
Point d'inflammation	43 °C
Valeur pH (à T = 20 °C)	Non applicable (hydrolyse)
Inflammabilité	Difficilement inflammable.
Température d'inflammation	Non disponible.
Auto-inflammabilité	Non applicable.
Propriétés comburantes	Non applicable.
Risque d'explosion	Existe pour les mélanges vapeur-air.
Limite d'explosion inférieure	Non disponible.
Limite d'explosion supérieure	Non disponible.
Densité (à T = 20 °C)	0,977 g/ml
Solubilité dans H ₂ O (à T = 20 °C)	Peu soluble. (hydrolyse)
Pression de vapeur (à T = 20 °C)	Non disponible.
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Viscosité (à T = 20 °C)	Non disponible.
Essai de séparation des solvants:	Non applicable.
Teneur en solvants (COV UE)	Non disponible.
Indice d'évaporation	Non disponible.

9.2 Autres indications

Aucune donnée disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit réagit avec l'eau avec formation d'éthanol, risque d'abaissement du point d'inflammation.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec des agents oxydants puissants et des acides minéraux concentrés.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matériaux incompatibles

Eau, acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Uniquement en cas d'incendie, voir section 5.2

SECTION 11: Indications toxicologiques

11.1 Indications sur les effets toxicologiques

Mélanges**Toxicité aigüe**

Aucune donnée disponible.

Irritation

Le produit irrite la peau et provoque de graves lésions oculaires.

Corrosivité

Le produit provoque des brûlures.

Effet sensibilisant

Le produit a un effet sensibilisant en cas de contact cutané.

Toxicité en cas d'administration répétée

Aucune donnée disponible.

Carcinogénicité

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 12: Indications environnementales

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon les indications disponibles, les critères pour le classement comme PBT et/ou vPvB ne sont pas remplis.

12.6 Autres effets nocifs

Le produit déversé est nocif pour les nappes phréatiques du fait de la consommation d'oxygène et de la charge polluante générale.

SECTION 13: Remarques sur l'élimination

13.1 Procédé pour traiter les déchets

Déchet dangereux selon le catalogue européen des déchets (2000/532/CE). Si un recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être éliminés dans le respect des prescriptions définies par les autorités locales. Ne pas éliminer via les eaux usées.

Code de déchets

20 01 27 Peintures, encres, colles et résines synthétiques contenant des substances dangereuses.

15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou qui ont été souillés par des matières dangereuses.

SECTION 14: Indications sur le transport

14.1 Numéro UN

1263

14.2 Désignation d'expédition UN correcte

ADR/RID

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES.

Code restriction tunnel (route)

(D/E)

Code IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR

PAINT RELATED MATERIAL (43 °C c.c.)

14.3 Classe(s) de transport de danger

3 (liquides inflammables)

14.4 Groupe d'emballage

III (matières présentant un faible danger)

14.5 Risques pour l'environnement**Marquage des matières présentant un risque pour l'environnement**

ADR/RID / Code IMDG/ ICAO-TI / IATA-DGR Non applicable.

Marine Pollutant Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

14.7 Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Non applicable.

SECTION 15: Prescriptions légales**15.1 Prescriptions légales spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions UE**Citation dans l'annexe I de la directive 96/82/CE sur la maîtrise des dangers en cas d'accidents avec des matières dangereuses
Tenir compte des seuils de quantité pour le groupe de matière 6.Directive 1998/8/CE concernant la mise sur le marché des produits biocides
Non applicable.Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement sur les détergents)
Non applicable.Directive 1999/13/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV)
Peut s'appliquer.**Prescriptions allemandes**Restriction professionnelle Oui.
Instruction technique Air (2002) Tenir compte des valeurs limites pour les matières organiques 5.2.5.
Classe de danger pour l'eau WGK 1 (faible risque pour l'eau)
Classe de stockage selon TRGS 510 LGK 8 A (matières irritantes inflammables)**Autres prescriptions, restrictions et interdictions**

Tenir compte des fiches techniques M 004 et M 017 de BG Chemie et TRGS 540 .

15.2 Évaluation de la sécurité des matières

Le mélange n'a été soumis à aucune évaluation de sécurité.

SECTION 16: Autres informations**Libellé des indications de danger selon section 3**

Flam. Liq. 3; H226	Liquides inflammables, catégorie de danger 3; liquide et vapeur inflammables.
Acute Tox. 4; H302	Toxicité aiguë (orale), catégorie de danger 4; nocif pour la santé en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4; H312	Toxicité aiguë (cutanée), catégorie de danger 4; nocif pour la santé en cas de contact cutané.
Skin Corr. 1B; H314	Brûlure/irritation de la peau, catégorie de danger 1B; provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions oculaires.
Skin Sens. 1; H317	Effet sensibilisant – Peau, catégorie de danger 1; peut provoquer des réactions cutanées allergiques.
Eye Irrit. 2; H319	Grave lésion/irritation oculaire, catégorie de danger 2; provoque de graves irritations oculaires.
Acute Tox. 4; H332	Toxicité aiguë (inhalation), catégorie de danger 4; nocif pour la santé en cas d'inhalation.
Aquatic Chronic 1; H412	Risque chronique pour les eaux, catégorie de danger 3; nocif pour les organismes aquatiques, avec effet durable.
R10	Inflammable.
R20/22	Nocif en cas d'inhalation et d'ingestion.
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irrite les yeux.
R43	Effet sensibilisant possible en cas de contact cutané.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.
R53	Peut avoir des effets nocifs durables dans les eaux.

Remarques

Cette fiche de données de sécurité a été établie sur la base des prescriptions UE en vigueur et des prescriptions allemandes. Elle reflète le niveau actuel des connaissances et ne constitue pas une garantie contractuelle quant aux propriétés qualitatives du produit. Ces informations ne doivent pas être modifiées ni transférées sur d'autres produits. Une reproduction à l'état inchangé est autorisée.

Abréviations

AGW	Limite d'exposition professionnelle.
BG Chemie	Association professionnelle de l'industrie chimique.
BGW	Valeur limite biologique sur le lieu de travail.
DFG	Fondation allemande pour la recherche.
UE	Union européenne.
LGK	Classe de stockage.
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Très persistant et particulièrement bioaccumulable.
TRGS	Règles techniques pour les matières dangereuses.
WGK	Classe de danger pour l'eau.
Y	Aucun risque pour l'enfant à naître si l'AGW et la BGW sont respectées.